



## **CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS DES COMPETITIONS DE PECHE DES CARNASSIERS 2018**

\*\*\*

### **Préambule:**

Les compétitions de la Fédération Française des Pêches Sportives Carnassier (FFPS/Carnassier) sont des épreuves de pêche individuelles ou en binôme aux leurres artificiels en bateau, en float-tube ou du bord et sont définies par le règlement sportif et le format des épreuves de chaque discipline de la FFPS/Carnassier.

### **I. PROJET DE CREATION D'UNE EPREUVE OFFICIELLE**

#### **A. Dépôt de candidature**

1. Sont considérés comme « candidats » à l'organisation d'une épreuve officielle de la FFPS/Carnassier, les clubs affiliés à la FFPS, AAPPMA ou Fédérations de pêche qui souhaitent organiser une épreuve. Une épreuve peut également être organisée par un professionnel de la pêche (gérants de plans d'eau, détaillants d'articles de pêche, associations ...).
2. Chaque dépôt de candidature à la FFPS/Carnassier, se fera auprès du directeur sportif de la discipline en question, en donnant le plus de détails possibles sur le projet de compétition.

Les candidatures seront à faire parvenir aux adresses suivantes :

#### **Discipline Bateau**

Directeur Sportif: Fred Marre  
Mail: fred.marre@ffps-carnassiers.fr  
Tél: 0612257346

#### **Discipline Float-tube**

Directeur sportif: Ludovic Chotard  
Mail: ludovic.chotard@ffps-carnassiers.fr  
Tél: 06 14 79 78 34

#### **Discipline Streetfishing et Truite aux leurres :**

Directeur Sportif: Alexandre Portheault  
Mail: alexandre.portheault@ffps-carnassiers.fr  
Tél: 06 24 39 81 60

#### **Discipline Silure :**

Directeur Sportif: Daniel Pedretti  
Mail: daniel.pedretti@ffps-carnassiers.fr  
Tél: 07 81 20 24 83

3. Après étude du projet la FFPS/Carnassier acceptera ou refusera le projet. Tout rejet de candidature fera l'objet d'une justification de la FFPS/Carnassier.
4. Le dépôt de candidature se fera de préférence en novembre et décembre l'année précédant le championnat et sera traité dans l'ordre de réception des candidatures dans les limites du nombre de dates de championnat.
5. L'organisation peut organiser gratuitement une compétition officielle du championnat de France ou peut fixer un prix d'inscription, ce dernier devant être le plus réduit possible.
6. L'organisateur doit pouvoir fournir à la FFPS/Carnassier, sur simple demande, un justificatif des tarifs d'inscription.
7. En cas de désistement d'un compétiteur inscrit, à moins de 10 jours de l'épreuve, l'organisation n'aura aucune obligation de le rembourser.

#### **8. Particularité Bateau:**

Aucune compétition ne pourra être organisée sur un plan de plus de 200 hectares en propulsion uniquement électrique. Une dérogation pourra toutefois être accordée de façon exceptionnelle par

le comité directeur de la FFPS/Carnassier, qui exigera des mesures de sécurité exceptionnelles si le besoin est avéré.

Les compétitions du championnat de France bateau "Pro Elite" devront toujours s'effectuer sur des plans d'eau où la navigation au moteur thermique est autorisée.

## **B. Renseignements sur la compétition**

1. Les renseignements ci-dessous devront être transmis, au plus tard 1 mois et demi avant l'épreuve officielle, au directeur sportif afin de donner le plus de renseignements possibles aux compétiteurs sur l'épreuve officielle et en faire la promotion sur le site internet de la FFPS/Carnassier:

- Nom et statut de l'entité organisatrice :
- Date de la compétition :
- Nom du Directeur de l'épreuve et coordonnées :
- Téléphone :
- Mail :
- Montant des inscriptions demandées :
- Chèque de paiement des inscriptions à l'ordre de :
- Adresse d'envoi du chèque de paiement et de la fiche d'inscription:
- Nombre de places maximum :
- Nombre de bénévoles prévus sur la date :
- Nombre de commissaires prévus :
- Horaires de l'épreuve :
- Lieu de l'épreuve:

2. L'organisation devra également fournir des renseignements pratiques pour les compétiteurs :

- Espèces de poissons représentées sur le parcours:
- Limites du parcours et fournir une carte.
- Particularités du parcours (dangers, interdictions ...).
- Rempoissonnement éventuel (Truite aux leurres).

## **II. LE ROLE DE CHACUN**

### **A. A la charge de l'organisateur:**

1. De désigner un membre de son organisation pour le jury. (Voir règlement sportif).
2. La FFPS/Carnassier est titulaire des droits à l'image, pour les photos et vidéos effectuées par ses soins durant la période de la compétition (de la convocation à la remise des prix). En organisant un évènement FFPS/Carnassier, les organisateurs renoncent à leurs droits à l'image au profit de la FFPS/Carnassier sans conditions. Les photos pourront être utilisées pour le site internet de la FFPS/Carnassier, la page Facebook, les revues spécialisées...).
3. Disposer des autorisations écrites des autorités gestionnaires du lieu sur lequel se déroulera la compétition (AAPPMA, Fédération de pêche, VNF, collectivités locales ...).
4. **Disposer d'une assurance couvrant l'association organisatrice ou l'organisateur.**
5. Communiquer à la FFPS/Carnassier tous les éléments nécessaires à la promotion de l'évènement sur son site internet.
6. Communiquer sur l'évènement en fonction de la charte graphique de la FFPS/Carnassier. L'organisation devra donc utiliser les affiches officielles de la FFPS/Carnassier. Ces affiches ne pourront pas être modifiées pour la communication officielle (affichage, presse régionale, forums, sites internet ...)
7. Fournir au minimum les coupes, médailles ou trophées pour la remise des prix.

**Bateau et Silure:** au minimum 5 coupes, médailles ou trophées pour le championnat "Challenger" (3 premiers, bigfish et meilleur club) et 4 coupes pour le championnat "Pro Elite" (3 premiers et bigfish).

**Float-tube, Truite et Streetfishing :** au minimum 4 coupes, médailles ou trophées pour les championnats "Challenger" et "Junior" et truite ainsi que 4 coupes pour le championnat "Pro Elite" (3 premiers et meilleur club).

8. Fixer le prix de l'inscription à l'épreuve officielle et en assurer l'encaissement.
9. Prévoir, si besoin, le matériel nécessaire à la sonorisation : micro, sono.
10. Le comité d'organisation s'engage à avoir sur chaque épreuve un arbitre officiel de la FFPS/Carnassier. **Obligatoire en streetfishing et Truite aux leurres.**
11. Les frais de transport des arbitres officiels de la FFPS/Carnassier sont à la charge de l'organisateur (à prévoir dans le prix d'inscription), sauf si l'organisation a à sa disposition un arbitre officiel de la FFPS/Carnassier sur place (ce qui est vivement encouragé). L'organisation devra prendre en charge le déplacement (billet SNCF ou 0.36€ du km), l'hébergement et la prime d'arbitrage de 50€ de l'arbitre officiel de la FFPS/Carnassier.
12. En fonction des besoins de la compétition, des commissaires pourront être prévu.
13. Prévoir une liste des N° de tél des commissaires à distribuer aux compétiteurs ainsi qu'un plan détaillé des parcours et zones de pêche.
14. A la fin de l'épreuve, l'organisation envoie, au plus vite, la photographie du podium et la fiche de renseignement (contenant les résultats et un bref résumé de l'épreuve) par mail au directeur sportif de la discipline en question. Les photographies du podium devront être faites devant les supports

officiels fournis par la FFPS/Carnassier. Aucun autre support, banderole, affiche ne devront y figurer (Cf. VII 4).

15. L'organisation peut ensuite rédiger un compte-rendu (agrémenté de quelques photographies) de la compétition et l'adresser par mail au directeur sportif de la discipline dans un maximum de 10 jours.

#### **B. A la charge de la FFPS/Carnassier de :**

1. Définir un règlement annuel et d'assurer sa mise en application.
2. D'intégrer les résultats des compétitions dans les championnats de la FFPS/Carnassier "Pro Elite" et "Challenger" de chaque discipline ainsi que dans les championnats nationaux silure et Truite Aux leurres.
3. De fournir un arbitre officiel ou à défaut d'assurer un arbitrage par téléphone. **Sauf en Streetfishing et Truite aux leurres où la présence d'un arbitre est obligatoire.**
4. De fournir des badges individuels et uniques si besoin.
5. D'assurer la promotion de l'épreuve sur la page Facebook et sur le site internet de la FFPS/Carnassier.
6. De fournir les modèles de feuilles de marque, les fichiers de calcul des points, les trames des affiches officielles et un ou des Kakémonos.

#### **C. Charge aux compétiteurs de :**

1. Voir Règlement sportif et format de la discipline concerné

### **III. DEROULEMENT DES COMPETITIONS**

#### **A. Le parcours de l'épreuve**

1. L'organisateur recevant les épreuves de la FFPS/Carnassier doit disposer de toutes les autorisations nécessaires. Le parcours doit se tenir sur les eaux douces françaises des fleuves, canaux, rivières et plans d'eau. Les autorités gestionnaires de ces milieux (AAPPMA, fédérations de pêche, VNF, collectivités locales...) devront avoir donné auparavant un accord écrit pour autoriser la compétition.

2. Taille du parcours

##### **Bateau:**

La surface du plan d'eau nécessaire pour la compétition devra être au minimum de 10000m<sup>2</sup>/bateau (exemple: 10bateaux = plan d'eau de 100000m<sup>2</sup> (10hectares), 20 bateaux = plan d'eau de 200000 m<sup>2</sup> (20 hectares). Ceci représente des dimensions minimales.

**Float-tube:**

Le parcours doit offrir au moins 10 ha de plan d'eau ou 3 km de linéaire de rivière, fleuve ou canal. Une dérogation pourra néanmoins être accordée par la commission float-tube de la FFPS/Carnassier, après consultation du dossier, si le parcours est plus petit.

**Streetfishing :**

Le parcours doit offrir au moins 100m de linéaire de rivière, fleuve ou canal par compétiteur. Néanmoins, si le parcours est plus petit, une dérogation pourra être accordée par le directeur sportif "streetfishing" de la FFPS/Carnassier, après consultation du dossier.

**Truite aux leurres :**

Le parcours doit offrir au moins 200m de linéaire en rivière et de 30m en réservoir. Néanmoins, si le parcours est plus petit, une dérogation pourra être accordée par le directeur sportif "Truite " de la FFPS/Carnassier, après consultation du dossier.

3. Le parcours sélectionné ne devra présenter aucun danger pour les concurrents.
4. L'accord définitif ou le refus de la FFPS/Carnassier sera signifié au candidat.
5. La zone de pêche des épreuves officielles devra être annoncée aux compétiteurs au minimum 1 mois avant la compétition afin que ces derniers puissent s'entraîner ou puissent se rendre sur place pour repérer les lieux. La zone de pêche minimum peut être étendue ou restreinte selon le nombre de participants.
6. Le jour de la compétition les limites du parcours devront être matérialisées et parfaitement visibles. L'organisation indiquera clairement et signalisera si nécessaire les zones spéciales, à l'intérieur de la zone de pêche qui sont sujettes à un type de restriction, comme les réserves de pêche, les zones où l'accès est interdit, ou celles présentant des risques appréciés par l'organisateur local, les lignes haute tension, etc.

**B. Le format des épreuves officielles :****Bateau:**

1. La compétition aura lieu sur une journée ("Challenger") ou deux journées pour le championnat "Pro Elite", le samedi, le dimanche ou un jour férié.
2. Pour les compétitions se déroulant sur deux jours un classement sera fait pour chacune des deux journées, chaque journée comptant comme une compétition dans le classement général régional.
3. La compétition se déroulera :
  - Pour les compétitions du championnat "Challenger ":

- soit en 1 manche sans interruption d'une durée comprise entre 6 et 8 heures.
  - soit en 2 manches comprises entre 3 et 4 heures entrecoupées d'une pause, d'un changement de parcours et/ou d'un repas.
- Pour les compétitions du championnat "Pro Élite" :
    - en 2 manches de 6 à 8 heures sur 2 jours.

### Float-tube

1. La compétition aura lieu sur une ou deux journées, le samedi, le dimanche ou un jour férié.
2. Pour les compétitions se déroulant sur deux jours un classement sera fait pour chacune des deux journées, chaque journée comptant comme une compétition dans le classement général régional.
3. La compétition se déroulera :
  - Pour les compétitions du championnat float-tube "Challenger" :
    - soit en 1 manche sans interruption d'une durée comprise entre 6 et 8 heures.
    - soit en 2 manches comprises entre 3 et 4 heures entrecoupées d'une pause, d'un changement de parcours et/ou d'un repas.
  - Pour les compétitions du championnat float-tube "Pro Élite" :
    - en 2 manches sur 2 jours.

### Streetfishing :

1. La compétition aura lieu sur une journée, un samedi, un dimanche ou un jour férié. Toutefois, après accord de la FFPS/Carnassier, une compétition pourra être organisée sur deux jours avec deux manches. Les épreuves "Junior" pourront être organisées le mercredi.
2. Les compétitions de Streetfishing comporteront, au minimum, une manche de 6h ou deux manches de 3h (Une dérogation sera accordée aux compétitions uniquement "Junior" où les manches pourront être réduite à 1h30 soit 3h de pêche totale). Les heures de départ, de roulement, de fin, seront fixées par l'organisateur du tournoi pour garantir le meilleur déroulement sportif et, dans la mesure du possible, en fonction de l'activité des poissons.
3. Les compétitions "Streetfishing" de la FFPS/Carnassier se dérouleront en individuel. Cependant deux concurrents se partageront les secteurs de pêche qui leurs seront attribués selon les articles 4 et 5. Le représentant de la FFPS/Carnassier responsable de l'épreuve officielle (à défaut le directeur de l'épreuve) sera chargé de former des binômes, par tirage au sort, en présence des compétiteurs le jour de l'épreuve et veillera à ce que des compétiteurs du même club ou du même sponsor ne puisse composer un binôme.  
Le tirage au sort, qui s'effectuera suivant la méthode ci-après, désignera la composition des binômes. Les compétiteurs "Challenger" tireront le numéro d'un compétiteur "Pro Elite" pour créer des binômes mixtes. Les licences jeunes ont la priorité du tirage. Ce tirage se fera jusqu'à épuisement des numéros "Pro Elite".

Néanmoins, après accord de la FFPS/Carnassier, une épreuve pourra se dérouler en individuel. Dans ce cas, des commissaires seront à prévoir (un commissaire par compétiteur). A noter qu'un compétiteur peut être commissaire s'il ne pêche pas durant cette manche. Dans ce cas, il ne pourra pas être du même club, sponsor, ou famille que le compétiteur.

4. Tour à tour, par rotation de demi-heure, chaque individu du binôme sera « leader » ou « suiveur ». En aucun cas, le « suiveur » ne devra perdre de vue le « leader », sans toutefois le gêner dans sa pêche. Une distance minimale, correspondant à la longueur de deux cannes bras tendus sera appliquée entre membre d'un même binôme. Pour garantir l'équité, une manche devra comporter un nombre pair de rotations de secteurs.

5. L'attribution des secteurs et la nomination initiale des leaders devront faire appel au tirage au sort en présence des compétiteurs le jour de l'épreuve.

6. Les autres points du déroulement de l'épreuve seront définis dans l'extension réglementaire locale (programme) mise en place par le comité d'organisation. Ce comité veillera à respecter une équité dans la mise en place des secteurs.

7. Les championnats de France "**Challenger**" et "**Junior**" se termineront par une finale. Seront qualifiés pour cette finale les 20 premiers du classement général provisoire des dates nationales, ainsi que les champions régionaux Challenger et Junior, ayant un minimum 3 dates classées.

La finale sera une épreuve de 2 manches où chaque compétiteur formera un binôme avec un autre compétiteur. Néanmoins, après avis du directeur sportif Streetfishing, une finale en individuel pourra être organisée. Dans ce cas, chaque compétiteur sera accompagné d'un commissaire.

### Truite aux leurres :

1. La compétition aura lieu sur deux journées, un samedi, un dimanche ou un jour férié. Toutefois, après accord de la FFPS/Carnassier, une compétition pourra être organisée sur un jour avec quatre manches de 2h minimum.

2. Les compétitions de « **Truite aux leurres** » comporteront, au minimum deux manches de 3h par compétiteur, sauf pour les dates sur une journée. Les heures de départ, de roulement, de fin, seront fixées par l'organisateur du tournoi pour garantir le meilleur déroulement sportif et, dans la mesure du possible, en fonction de l'activité des poissons.

3. Les compétitions « **Truite aux leurres** » de la FFPS/Carnassier se dérouleront en individuel. Le parcours sera composé de deux secteurs minimum de longueurs suffisantes en fonction du nombre de compétiteurs inscrits. Les compétiteurs seront partagés en deux groupes égaux (G1 et G2) par tirage au sort. Un des deux groupes (après tirage au sort) sera « contrôleurs » et validera les prises du groupe « compétiteurs ». Les rôles seront inversés dans la manche suivante et le jour suivant. Si le nombre d'inscrits est impair un bénévole local, ou au pire l'arbitre officiel, assurera le rôle de « contrôleur ». En cas de litige entre un « compétiteur » et son « contrôleur » la décision sera soumise à l'arbitre officiel de l'épreuve. Après le tirage au sort il faudra s'assurer qu'un compétiteur et un « contrôleur » n'aient pas le même sponsor.

4. Les autres points du déroulement de l'épreuve seront définis dans l'extension réglementaire locale (programme) mise en place par le comité d'organisation. Ce comité veillera à respecter une équité dans la mise en place des secteurs.



5. Les limites de pêche seront présentées à l'ensemble des concurrents lors de la réunion des compétiteurs. Elles seront matérialisées sur le terrain, s'il y a lieu, par tout moyen légal à la convenance de l'organisation. Les compétiteurs pourront être autorisés à être véhiculés pour se déplacer d'un secteur à l'autre.

6. En cas d'annulation d'une manche, suivant les conditions du présent règlement, le classement se fera en tenant compte de la manche passée ou de la manche à venir.

7. Le championnat de France « **Truite aux leurres** » se déroulera sur trois dates minimum et le classement sera calculé au meilleur des trois dates.

### **C. Déroulement sportif**

#### **Particularité bateau:**

Pour le championnat "Pro Elite" il est préférable de faire commencer l'épreuve pas trop tôt le premier jour, et faire terminer l'épreuve relativement tôt le deuxième jour afin de prendre en compte les contraintes organisationnelles des participants. Afin que l'épreuve puisse avoir lieu, le minimum de compétiteurs requis par le règlement sportif, devra être atteint, à savoir 5 compétiteurs avec une licence annuelle pour une date challenger.

#### **Particularité streetfishing et Truite aux leurres :**

Afin que l'épreuve nationale puisse avoir lieu, le minimum de compétiteurs requis par le règlement sportif, devra être atteint, à savoir 12 participants.

#### **Particularité float-tube:**

Afin que l'épreuve puisse avoir lieu, le minimum de compétiteurs requis par le règlement sportif, devra être atteint, à savoir 10 compétiteurs avec une licence annuelle.

## Généralités:

1. L'entraînement est interdit sur le parcours de la compétition 7 jours avant la date de l'épreuve. Il est néanmoins possible sur certaines dates que les organisateurs décident d'augmenter cette période d'interdiction ou d'interdire l'entraînement.

2. La veille de la compétition, l'organisation aura procédé, si c'est possible, à la mise en place du fléchage et du balisage pour permettre aux compétiteurs de trouver le lieu de rendez-vous et les secteurs de pêche.

3. Le jour de la compétition les organisateurs respecteront le déroulement suivant :

- Réunion et briefing des commissaires ou contrôleurs.
- Accueil et pointage des participants
- Tirage au sort des secteurs et binômes
- Café – Croissant (facultatif).
- Discours d'ouverture de l'organisateur.
- Briefing obligatoire des compétiteurs.

→ Au début du briefing (commençant à l'heure annoncée dans le programme) vérifier que chaque compétiteur est présent par un appel (carton jaune pour les compétiteurs non présents au début du briefing). A la fin du briefing appeler chaque compétiteur, faire signer la feuille d'émargement et donner à chacun sa feuille de marque (carton rouge pour les compétiteurs non présents).

- Départ des commissaires ou contrôleurs et des compétiteurs.

4. Déroulement en cas d'une seule manche non-stop(Tous les compétiteurs pêchent le même parcours):

- Départ manche
- Retour manche
- Déchargement des photos et validation par l'arbitre officiel (**Streetfishing** )
- Réunion des commissaires et saisie des résultats et pénalités
- Proclamation des résultats finaux après le délai des réclamations
- Remise des prix
  
- Interview du vainqueur et synthèse des éléments nécessaires à la communication.

5. Déroulement en cas de deux manches :

- Départ première manche
- Retour première manche
- Déchargement des photos et validation par l'arbitre officiel (**Streetfishing** )
- Réunion des commissaires et saisie des résultats et pénalités
- Pause et/ou changement de parcours
- Proclamation des résultats provisoires
- Départ des commissaires et des compétiteurs
- Départ seconde manche
- Retour seconde manche
- Déchargement des photos et validation par l'arbitre officiel (**Streetfishing** )
- Réunion des commissaires et saisie des résultats et pénalités
- Proclamation des résultats finaux après le délai des réclamations
- Remise des prix

- Interview du vainqueur et synthèse des éléments nécessaires à la communication.

6. Déroulement sur deux jours de pêche, **Truite aux leurres** :

A – Premier jour

- Départ première manche
- Retour première manche
- Déchargement des photos et validation par l'arbitre officiel
- Récupération des feuilles de marque
- Pause
- Départ seconde manche
- Retour seconde manche
- Déchargement des photos et validation par l'arbitre officiel
- Récupération des feuilles de marque
- Réunion des commissaires et saisie des résultats et pénalités
- Annonce des résultats provisoires

B - Deuxième jour

- Départ première manche
- Retour première manche
- Déchargement des photos et validation par l'arbitre officiel
- Récupération des feuilles de marque
- Pause
- Départ seconde manche
- Retour seconde manche
- Déchargement des photos et validation par l'arbitre officiel
- Récupération des feuilles de marque
- Réunion des commissaires et saisie des résultats et pénalités
- Proclamation des résultats finaux après le délai des réclamations
- Remise des prix
- Interview du vainqueur et synthèse des éléments nécessaires à la communication (facultative).

**D. Départs et arrivée des compétiteurs**

1. Tous les compétiteurs doivent être présents au briefing, une feuille d'émargement sera signée. (Le briefing est OBLIGATOIRE et fait partie intégrante de la compétition, son heure sera annoncée sur le programme de la compétition, chaque compétiteur devra être présent sous peine de sanction).

2. Tout compétiteur non présent à l'heure prévue de son départ sera autorisé:

-à partir en dernier (**Bateau**) mais son heure de retour restera inchangée.

- à partir en passant par l'arbitre officiel et le point de départ officiel (**autres championnats**), mais son heure de retour restera inchangée.

3. La zone de départ sera matérialisée et indiquée aux concurrents.

4. Lors du briefing il devra être précisé la zone ou les zones où les compétiteurs rendront obligatoirement leur feuille de marque à la fin de la compétition.

5. Départ

**Bateau:**

Un tirage au sort sera effectué afin de définir l'ordre de départ des équipages. Les équipages partiront par vol de 5 toutes les deux minutes et rentreront avec le décalage horaire de leur ordre de départ.

Au premier signal, 30 minutes avant le départ, les équipages seront réunis en bordure de la zone de départ. Le commissaire général précisera l'heure afin que les commissaires et les pêcheurs puissent synchroniser leurs montres.

Les bateaux seront appelés par l'arbitre en suivant l'ordre de départ, puis après vérifications visuelles des éléments règlementaires et dans leurs horaires seront autorisés à partir.

Le deuxième signal indiquera le départ des bateaux pour la zone de pêche.

**Float-tube**

Au premier signal, 30 minutes avant le départ des float-tubes, les pêcheurs seront réunis en bordure de la zone de départ. Le commissaire général précisera l'heure afin que les commissaires et les pêcheurs puissent synchroniser leurs montres :

- option 1 : les pêcheurs resteront sur la berge à côté de leur float-tube jusqu'au coup d'envoi,
- option 2 : les pêcheurs se mettent dans l'eau au point de départ et attendent le coup d'envoi.

Le deuxième signal indiquera le départ des float-tubes pour la zone de pêche.

**Streetfishing et Truite:**

Au signal, les compétiteurs disposeront d'un temps défini par le comité d'arbitrage en fonction de la longueur des parcours, pour se rendre sur les zones de pêche. L'arbitre officiel précisera l'heure afin que les commissaires, les contrôleurs et les compétiteurs règlent leur montre.

Si un repas est prévu entre les deux manches, à la fin de la première manche, s'il n'y a pas de dispositions particulières annoncées dans le règlement local, chaque compétiteur dispose du même temps imparti qu'à l'aller pour revenir sur la zone de départ et dispose de 5 mm pour remettre sa fiche de capture aux commissaires. Dans le cas contraire il se verra disqualifié de la manche.

6. A La fin de la manche chaque compétiteur devra remettre sa fiche de marque au lieu indiqué par l'organisation (1 ou 2 endroits MAXIMUM indiqué au moment du briefing).

**7. Particularité Bateau****Float-tube**

A La fin de la manche, la pêche s'arrête et aucun poisson ne peut plus être comptabilisé par un commissaire ou un contrôleur.

8. Après avoir remis sa fiche le compétiteur retourne vers le lieu de rendez-vous.

**9. Particularités Bateau****Float-tube**

Un compétiteur qui n'aura pas remis sa fiche à un commissaire dans le quart d'heure suivant la fin de sa manche se verra disqualifié de la manche.

## **V. SECURITE**

### **A. Conditions pour la tenue d'une compétition**

1. Une compétition pourra se tenir uniquement si les conditions de sécurité sont assurées.
2. Si les conditions naturelles (orage, crues...) ou artificielles (pollution...) ne permettent pas d'assurer la sécurité des compétiteurs l'organisation devra annuler ou suspendre la manche.
3. En cas d'interruption forcée (exemple: orage), pour valider une épreuve officielle une durée minimum de pêche de 2h sera requise.

### **B. Consignes en cas d'intempéries**

#### **Particularité Streetfishing et Truite aux leurres :**

En cas de sol enneigé ou gelé, une manche ne pourra débuter qu'au moment où le dégel sera avéré par le comité d'arbitrage de l'open. Si les conditions atmosphériques le permettent et dans la mesure des possibilités horaires, la manche pourra ensuite se dérouler normalement ou réduite en durée. S'il n'y a pas d'amélioration ou que le temps ne le permet plus, la manche sera annulée.

#### **Généralités:**

1. Le comité organisateur peut annuler une manche ou la totalité de l'épreuve si la sécurité des participants ne peut être assurée, notamment en ce qui concerne les conditions climatiques et les inondations.

2. En cas d'orage:

-si celui-ci se déclare avant le début d'une manche, le départ sera retardé(les compétiteurs devront descendre des bateaux et float-tube). Si les conditions atmosphériques le permettent et dans la mesure des possibilités horaires, la manche pourra ensuite se dérouler normalement ou réduite en durée (minimum 2 heures). S'il n'y a pas d'amélioration ou que le temps ne le permet plus, la manche sera annulée.

-Si l'orage se déclare pendant une manche, la pêche sera immédiatement arrêtée par les commissaires par des coups de cornes de brume ou de klaxons répétés, voir par l'envoi de sms. Obligation pour les compétiteurs de sortir de l'eau et de poser leurs cannes à terre à l'horizontale sur le sol et opposées aux pêcheurs. Si les conditions atmosphériques et le programme horaire le permettent, le comité d'arbitrage signalera la reprise de la manche.

### **C. Annulation d'une date**

En cas d'annulation de la manche (crue, tempête, orage, autre...) l'organisateur peut rembourser intégralement, rembourser partiellement ou ne pas rembourser les frais d'inscription en fonction des

frais engagés au moment de l'annulation. L'organisation essaiera de proposer une nouvelle date avec des frais réduits, voir sans demander de frais d'inscription aux équipes déjà inscrites précédemment.

#### **D. Consignes de sécurité**

##### **Bateau**

##### **Float-tube**

##### **Silure**

1. Le gilet de sauvetage homologué « norme CE » en état de fonctionnement est obligatoire (les gilets de flottaison ne sont pas autorisés), aucun compétiteur ne pourra prendre le départ d'une compétition sans gilet de sauvetage. Un gilet de sauvetage ne peut pas être porté sous des vêtements et devra être parfaitement visible des commissaires et arbitre à tout moment.

2. Il sera formellement interdit aux bateaux/float-tubes de stationner pour pêcher à un minimum de 50 mètres de distance de part et d'autre de l'aplomb de toutes installations électriques (ligne électrique, transformateur, pylône, etc.).

##### **Streetfishing :**

La pêche en marchant dans l'eau est interdite. Dans la mesure où la sécurité peut être assurée par l'organisateur, elle peut faire l'objet d'une dérogation.

##### **Truite aux leurres :**

La pêche en rivière en marchant dans l'eau est autorisée, dans la mesure où la sécurité est assurée. En réservoir, l'organisateur local pourra l'autoriser avec l'accord de la FFPS/Carnassier, dans la mesure où la sécurité est assurée.

#### **Généralités:**

1. Tout compétiteur devra porter assistance à un compétiteur voisin en cas de difficulté ou de danger.
2. L'usage d'alcool ou de drogues est interdit.
3. En cas d'incident les compétiteurs devront téléphoner à l'arbitre officiel ou au commissaire.

## **VII. REMISE DES PRIX**

1. Les banderoles fournies par l'organisation pourront être positionnées sur le lieu de la compétition, mais hors champ du podium officiel.
2. Les organisateurs pourront faire des photos devant les banderoles de leurs annonceurs mais celles-ci ne seront pas diffusées par la FFPS/Carnassier.
3. Seul les kakémonos et logos des sponsors officiels fournis par la FFPS/Carnassier devront être visibles sur les photographies officielles du podium (servant pour la communication sur internet, la presse, etc ).Aucun autre support de communication ne devra être visible sur ces photographies.
4. Un podium s'organise de la façon suivante:



Podiums bateau et silure



Podiums Streetfishing , Float-tube et Truite

Les kakémonos seront disposés, accolés, derrière les compétiteurs.

5. Pour une date « cédée » à une marque, des dispositions particulières pourront être mises en place après accord du Directeur sportif concerné.

#### A. La dotation

1. Les organisateurs d'épreuves sont libres de fournir des lots (Pour cela ils pourront démarcher les partenaires et sponsors de leurs choix).

2. Les trois meilleurs compétiteurs seront récompensés par des coupes et éventuellement des médailles ou trophées fournis par l'organisateur de la compétition.

3. Le club vainqueur sera également récompensé par une coupe, une médaille ou un trophée.

**4. Particularité bateau :** L'équipage qui aura capturé le bigfish sera récompensé par une coupe.

5. Toutes autres récompenses seront attribuées de façon équitable aux compétiteurs participants.

6. Sur le championnat "Pro Elite", une dotation financière sera fournie par la FFPS/Carnassier si celle-ci est validée en début de saison.

**Particularité bateau, base 20 équipages**



**1<sup>er</sup>: 600€****2<sup>ème</sup>: 300€****3<sup>ème</sup>: 100€**

Dans le cas d'un championnat à moins de 20 équipages la proportion de la dotation sera fonction du nombre d'engagés.

#### Particularité float-tube, 20 compétiteurs

**1<sup>er</sup>: 300€****2<sup>ème</sup>: 150€****3<sup>ème</sup>: 50€**

#### Particularité Streetfishing , 12 compétiteurs

**1<sup>er</sup>: 175€****2<sup>ème</sup>: 75€****3<sup>ème</sup>: 50€**

Libre à l'organisation de doter ou non les compétiteurs inscrits sur l'épreuve "Pro Elite".

7. Les épreuves "Pro Elite" seront rattachées à des marques officiellement, il faudra en tenir compte pour la communication et les images prises lors de cette compétition.

### **B. La cérémonie**

1. La cérémonie de la remise des prix sera animée par les organisateurs de la compétition. La parole pourra être donnée aux officiels (représentants des AAPPMA, fédérations départementales de la pêche de loisir, autorités territoriales, membres de la FFPS/Carnassier...).
2. Lors de la cérémonie de la remise des prix, l'organisateur fera un petit résumé de la compétition, donnera les résultats et récompensera au minimum les 3 premiers de l'épreuve.
3. L'organisateur pourra également choisir de récompenser s'il le souhaite tous les compétiteurs.
4. La durée de la cérémonie de remise des prix ne devra pas excéder 30 minutes.
5. La cérémonie devra se tenir au maximum 1h30 après la fin de la compétition.

### **À signer:**

L'organisateur après avoir pris connaissance du cahier des charges et règlements de la FFPS/Carnassier et de ceux du Comité Sportif Départemental (C.D) N°.....ou en cas d'absence, de ceux du Comité Sportif Régional (nom de la région).....déclare accepter en entier le dit cahier des charges, formats et règlements.

Il déclare également accepter que le règlement des concours ou autres épreuves faisant l'objet de cette convention soit celui établi par la FFPS/Carnassier.

L'organisateur accepte les conditions de communication de la FFPS/Carnassier et la mise en valeur des sponsors officiels de la FFPS/Carnassier (affiches, kakémonos...).

Le présent cahier des charges tient lieu de convention entre l'organisateur local et la FFPS/Carnassier.

MERCI A TOUS DE VOTRE ENGAGEMENT

Fait à ..... le.....

Signature de l'organisateur (Précédée de la mention lu et approuvé)

**Retourner ce cahier des charges signé par voie postale au directeur sportif de la discipline concernée :**

**Discipline Bateau:**

M. FREDERIC MARRE

Directeur sportif bateau de la FFPS/Carnassier

50 rue des roses

24 750 Trélissac

**Discipline Float-tube:**

M. LUDOVIC CHOTARD

Directeur sportif float-tube de la FFPS/Carnassier

24 avenue de la source

94130 Nogent sur Marne

**Discipline Streetfishing et Truite:**

M. ALEXANDRE PORTHEAULT

Directeur sportif Streetfishing et Truite de la FFPS/Carnassier

Les vignes

87110 Solignac

**Discipline Silure :**

Directeur Sportif: Daniel Pedretti

Mail: [daniel.pedretti@ffps-carnassiers.fr](mailto:daniel.pedretti@ffps-carnassiers.fr)

**Cahier des charges validé pour la saison 2018 adopté le février 2018 en comité directeur.**